



Département
de l'Essonne
Arrondissement
d'Evry

VILLE DE DRAVEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 23 06 068

Service : Secrétariat Général
Affaire suivie par : Alice CRISTINO
Nomenclature : 5.3 Désignation de représentants
Objet : **Désignation par le Conseil municipal de 9 délégués suppléants pour les élections sénatoriales**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 09 juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 02 juin, s'est assemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Présents : 27

M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATTESTI, Mme DONCARLI, M. PHILIPPE, Mme BOUBY, M. GUIN, Mme LANDRAU, Mme CHEVEREAU, M. SAINT-JULIEN, Mme ZOURHDI, Mme TZAREWSKY, M. MABROUK, Mme ALBORGHETTI, M. RAGUENES, Mme MATSA, Mme PAYEUR, M. CHARDEY, Mme BAUCE, M. PAQUET, Mme BELLAY, M. GUIGNARD, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES, M. CHARDONNET, M. BOUILLET,

Absents, Excusés, Représentés : 6

Mme ARNAUD représentée par M. BATTESTI, M. BARRANCO représenté par M. ROUSSET, M. DAFI représenté par Mme MATSA, Mme CHANARD représentée par Mme DONCARLI, M. GIOVANNACCI représenté par M. GUIN, Mme BREDIN représentée par M. MABROUK

Absents, Excusés, non Représentés : 2

M. LEMAITRE,
Mme HIDRI arrive après la clôture du scrutin.

Secrétaire :

Mme TZAREWSKY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-12 et suivants,

VU le Code électoral et notamment les articles L279 à L293, R131 à R148,

Le Maire
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet
acte.

VU le décret N°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs,

Art R421-1 du Code de Justice Administrative : sauf en matière de travaux publics, la juridiction (administrative) ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision

VU l'instruction NOR IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des Conseil municipaux et de leurs suppléants,

CONSIDERANT que l'élection des Sénateurs aura lieu le 24 septembre 2023,

Accusé de réception en préfecture
091-219102019-20230609-DCM23-06-068-DE
Date de télétransmission : 13/06/2023
Date de réception préfecture : 13/06/2023

attaquée.

Art R421-2 : sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet.

Les intéressés disposent, pour se pourvoir contre cette décision implicite, d'un délai de deux mois à compter du jour de l'expiration de la période mentionnée au premier alinéa. Néanmoins, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient dans ce délai de deux mois, elle fait à nouveau courir le délai du pourvoi.

La date du dépôt de la réclamation à l'administration, constatée par tous moyens, doit être établie à l'appui de la requête.

Art R421-5 : les délais de recours contre une décision administrative ne sont opposables qu'à la condition d'avoir été mentionnés, ainsi que les voies de recours, dans la notification de la décision.

Notification le

Publication le 13.06.2023

Transmission en préfecture le

13.06.2023

CONSIDERANT que dans les villes ayant entre 9 000 et 30 799 habitants les conseillers municipaux de nationalité française sont délégués de droit,

CONSIDERANT qu'à Draveil il convient d'élire 9 délégués suppléants au scrutin de liste paritaire à la plus forte moyenne,

CONSIDERANT que le bureau électoral est composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés :

-Michèle ALBORGHETTI

-Alain RAGUENES

Et des deux membres les plus jeunes :

-Aurore TZAREWSKY

-Medhi MABROUK

Et d'un secrétaire,

-Thierry BATTESTI

La présidence du bureau est assurée par M. le Maire.

CONSIDERANT le dépôt de 3 listes de candidats suivante :

- **Liste A « Draveil Notre Ville » :**

Marine de YOUNGMEISTER
Robert SOBEZACK
Célestine PRIVAT
Stéphane PAYEUR
Christel ORDONEZ
Sylvain FEISTHAUER
Françoise LECOMTE
Laurent BOCCHIERI
Emma FORT

- **Liste B « Draveil transition démocratique, écologique et sociale » :**

Serge CHEVALIER
Maria Cristina CASAL PASCOAL
Jean-Luc ALGRE
Chantal HURTADO
Pierre CONCIARDI
Anne-Marie MARTIN-CARMAGNAC
Olivier SALOMON
Anne BLOSER
William ELIE

- **Liste C « Ensemble réinventons Draveil »**

Nathalie BOULAY
Sébastien GUENIFFEY
Yélise AKOL
Ivan LAPRADE
Claire PUSEL
Maxence STELLITTANO
Elisabeth LOPVET
Jean-Paul BERNARD
Laurent COSSIN

Il est alors procédé aux opérations de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Effectif légal du Conseil Municipal : 35

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Accusé de réception en préfecture
091-219102019-20230609-DCM23-06-068-DE
Date de télétransmission : 13/06/2023
Date de réception préfecture : 13/06/2023

Nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture du scrutin : 33
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
Nombre de votants : 33
Nombre de suffrages exprimés : 33
Nombre de bulletins blancs : 00
Nombre de bulletins nuls : 00

Ont obtenu :

- Liste A « Draveil Notre Ville » : 27 suffrages
- Liste B « Draveil transition démocratique, écologique et sociale » : 4 suffrages
- Liste C « Ensemble réinventons Draveil » : 2 suffrages

Le quotient applicable est : $33/9 = 3.66$

Suffrages exprimés/nombre de délégués suppléants à élire.

- Liste A : « Draveil Notre Ville » obtient 27 voix soit 8 sièges.
- Liste B : « Draveil transition démocratique, écologique et sociale » obtient 4 voix soit 1 siège.
- Liste C « Ensemble réinventons Draveil » obtient 2 voix soit 0 siège.

Les candidats proclamés élus sont :

- Liste A « Draveil Notre Ville » :
 1. Marine de YOUNGMEISTER
 2. Robert SOBEZACK
 3. Célestine PRIVAT
 4. Stéphane PAYEUR
 5. Christel ORDONEZ
 6. Sylvain FEISTHAUER
 7. Françoise LECOMTE
 8. Laurent BOCCHIERI
- Liste B « Draveil transition démocratique, écologique et sociale »
 9. Serge CHEVALIER

*Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents
Expédition certifiée conforme*

Fait à Draveil, le

12 JUIN 2023

Aurore TZAREWSKY
Secrétaire de séance



Richard PRIVAT
Maire de Draveil